

POLITIQUE QUALITE 2018

Rapporteur Monsieur le Président

Conformément à la délibération 2018/176, l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique souhaite obtenir la marque « Qualité Tourisme » en juillet 2018 par un audit externe, réalisé par un cabinet agréé par Offices de Tourisme de France.

Le Comité de Direction se fait présenter la note de synthèse « Politique Qualité Tourisme » en date du mois de mars 2018 par le Directeur de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique.

La note de synthèse « Politique Qualité Tourisme » a été adressée à tous les membres du Comité de Direction par voie électronique avant la séance.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- **La délibération 'Politique Qualité Tourisme 2018'**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.

**Le Président
Laurent PEYRONDET**



Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme.